

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2017

Présents : BRIN Stéphanie - BIENACEL Peggy - CARIOU Evelyne - FRANÇAIS Cyril - GIRARD François - JACQUEMET Jean-Jacques - LEBOYER Christian - MOINEAU Frédéric - PEINTRE Angélique - PISSOT Philippe - TWARDOWSKIJ Richard

Absents-Pouvoir : RIPOLL Sébastien pouvoir GIRARD François

Absents : QUITIAN Véronique

Secrétaire de séance : Peggy BIENACEL

Monsieur le Maire ouvre la séance après avoir constaté le quorum. Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 19 septembre 2017.

I. Finances

1. Demande de subvention au titre des amendes de police

Il propose donc de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante : Aménagement de sécurité de l'espace public à Chambon-Bourg : amélioration de deux arrêts de bus scolaires avec notamment l'installation d'abris bus permettant de matérialiser l'arrêt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de réaliser les travaux d'aménagement de sécurité pour un montant prévisionnel de 2 954.40 € T.T.C.
- AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

Vote : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Délibération 2017-55

2. Arrêts de bus Chambon bourg : proposition d'achat

Suite aux différents devis reçus, il est proposé de choisir le prestataire retenu pour effectuer ces travaux parmi VEDIF collectivité et ADEQUATE :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de retenir l'entreprise proposant l'offre la moins disante pour la réalisation des travaux.
- Autorise M. Le Maire à signer tous les documents se référant à ce dossier.

Vote : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Délibération 2017-56

3. Demande de subvention école de Romagne

M. Le Maire informe le conseil que la commune a reçu un courrier de l'école de Romagne afin de solliciter une subvention pour un séjour scolaire. Deux élèves du groupe concerné résident sur notre commune. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'octroyer une subvention de 30 € à l'école de Romagne.

Vote : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Délibération 2017-57

4. Demande de subvention AFM téléthon

M. Le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu une demande de subvention pour 2018 de l'AFM Téléthon. Il est proposé d'étudier la demande de subvention lors de la préparation du prochain budget.

5. Porte de l'école : choix du fournisseur

Point reporté

6. Parvis de la mairie : choix du bureau d'étude

M. Le Maire explique qu'il est nécessaire de choisir un bureau d'étude afin de réaliser les travaux du parvis de la mairie.

Il est proposé de retenir le prestataire du bureau d'étude parmi les devis reçus :

- Devis de Jeremy Comte : 1650 € + 1740 €
- Devis de Syndicat de la voirie : AVP 0,95% du montant hors taxes de l'enveloppe prévisionnelle, projet 1,45% du montant hors taxes de l'enveloppe prévisionnelle, Eléments de la mission d'exécution des travaux 0,8% du montant hors taxes des travaux réalisés

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de retenir le bureau d'étude Jeremy Comte pour la réalisation des travaux.
- Autorise M. Le Maire à signer tous les documents se référant à ce dossier

Vote : Pour : 9 - Contre : 0 - Abstentions : 3

Délibération 2017-58

7. Prêt relais : remboursement total

Un prêt relais avait été contracté pour les travaux de la Plaine de Jeux. Il devait servir à régler les entreprises en attendant d'avoir reçu les diverses subventions. Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de rembourser l'intégralité du prêt relais.
- Autorise M. Le Maire à signer tous les documents se référant à ce dossier

Vote : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Délibération 2017-59

8. Décision modificative

M. Le Maire expose qu'afin de pouvoir rembourser le prêt relais, il est nécessaire de rajouter des crédits sur la ligne des emprunts. Il est proposé de prendre ces crédits à l'opération 339 – terrains nus. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter la décision modificative n°3

Vote : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Délibération 2017-60

9. Eglise du Cher : Révision du devis du diagnostic

Reporté en fin 2018

10. Terrain rue de La Rochelle : division parcellaire

M. Le Maire informe que le terrain Rue de La Rochelle, lot ZI 234 a trouvé un acquéreur mais que ce dernier souhaite une division parcellaire du terrain afin de pouvoir acheter chacune des deux parcelles. Il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur cette offre d'achat. Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'accepter l'offre d'achat de 15 000 € pour chaque parcelle soit 30 000 €
- Autorise M. Le Maire à signer tous les documents se référant à ce dossier.

Vote : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstentions : 2

Délibération 2017-61

11. Repas des aînés

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année, un repas est offert aux personnes de la Commune, âgées de 65 ans et plus ainsi qu'aux membres du Conseil Municipal et au personnel communal. Il est proposé au Conseil municipal qu'une participation financière d'un montant de 27 euros soit demandée aux personnes souhaitant s'associer au repas mais ne remplissant pas les conditions requises pour être invitées. Par ailleurs, afin de remercier les élus pour leur implication tout au long de l'année, il est proposé de renouveler la gratuité pour les conjoint(e)s des membres élus du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide : de fixer à 27 € la participation financière des conjoints ne remplissant pas les conditions de gratuité.

Vote : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Délibération 2017-62

- D'accorder la gratuité pour les conjoint(e)s des membres élus au conseil municipal.

Vote : Pour : 10 - Contre : 1 - Abstentions : 1

Délibération 2017-63

12. Cadeaux de fin d'année

Chaque année, à l'occasion des fêtes de Noël, le personnel bénéficie de chèques cadeaux. Il est proposé d'offrir une boîte de chocolats aux bénévoles de la bibliothèque et professeurs des écoles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'octroyer un chèque cadeau de 40 € pour le personnel.

Vote : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstentions : 1

Délibération 2017-64

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'offrir une boîte de chocolats aux bénévoles

Vote : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstentions : 2

Délibération 2017-65

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'offrir une boîte de chocolats aux professeurs des écoles et AVS.

Vote : Pour : 8 - Contre : 2 - Abstentions : 2

Délibération 2017-66

13. Indemnité au comptable

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de DEMANDER le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- d'accorder à titre personnel à M. MONGET Jean-Louis, receveur municipal, l'indemnité de conseil au taux de 100% pour la prestation d'assistance et de conseil des services de la commune de Chambon.
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel 16 décembre 1983 et sera acquise à M. MONGET Jean-Louis pour toute la durée du mandat au prorata du temps passé dans la fonction, sauf délibération contraire.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

Vote : Pour : 5 - Contre : 3 - Abstentions : 4

Délibération 2017-67

II. Institution et vie politique

14. Modification des statuts de la CDC – PADD/PLUi

Monsieur le Maire rappelle que toutes les Communes membres de la Communauté de Communes Aunis Sud doivent se prononcer sur les modifications de statuts, à la majorité qualifiée, dans les trois mois suivant la notification des délibérations du Conseil Communautaire conformément aux dispositions des articles L5211-17 et L5211-20 du CGCT et que ces modifications des statuts ne seront effectives qu'après la signature d'un arrêté de Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve les modifications des statuts présentées, dont le projet a été envoyé aux membres du Conseil Municipal à l'appui de la convocation à la présente réunion,
- Approuve les nouveaux statuts modifiés ci-annexés,
- Prend bonne note que les Conseils Municipaux des vingt-sept Communes membres de la Communauté de Communes Aunis Sud devront se prononcer sur ces modifications statutaires,
- Prend bonne note que ces modifications de statuts feront l'objet d'un arrêté de Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime,
- Autorise **Monsieur le Maire** à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Vote : Pour : 5 - Contre : 0 - Abstentions : 7

Délibération 2017-68

15. PLUi-H : Débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables

Il est proposé au Conseil Municipal de débattre de ces orientations générales, conformément aux dispositions de l'article L.153-12 du code de l'urbanisme. Monsieur le Maire, rappelle le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est un document stratégique qui traduit l'expression du projet politique d'aménagement et de développement du territoire de la Communauté de Communes Aunis Sud. Monsieur le Maire explique que le débat du PADD est ainsi une étape importante de l'engagement pris par la CdC Aunis Sud le 08 décembre 2015 d'élaborer un PLU intercommunal valant programme local de l'habitat.

C'est la clé de voute du PLUi, reflet de l'ambition politique affichée par les élus d'un territoire.

Après cet exposé, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert

Le Conseil Municipal a ainsi débattu des orientations générales du PADD. La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexé le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLU intercommunal valant Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes Aunis Sud.

Vote : Pour : - Contre : 12 - Abstentions :

Délibération 2017-69

16. CDC Aunis Sud : Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les compétences « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » et « Etude, élaboration, modifications et suivi d'un plan local d'urbanisme intercommunal » ont été transférées à la Communauté de Communes Aunis Sud. Ainsi, pour permettre à cette dernière d'assumer ces compétences transférées, il convient de procéder également au transfert des charges correspondantes, soit en diminuant le montant de l'Attribution de Compensation versé par la Communauté à la Commune, soit en augmentant le montant de celle versée par la Commune à la Communauté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve le rapport joint en annexe de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges suite aux transferts de compétences Aires d'accueil des gens du voyage et Elaboration des documents d'urbanisme,

MAIRIE
17290 CHAMBON

- Approuve le transfert de charges correspondant à ces transferts de compétences dont le montant total s'élève à 83 845,50 €,
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Vote : Pour : 1 - Contre : 1 - Abstentions : 10

Délibération 2017-70

17. Inventaire des zones humides – groupes d'acteurs locaux – désignation des membres : complément à la délibération 2017-27.

M. Le Maire explique que suite à la délibération, 2017-27 concernant l'inventaire des zones humides – groupe d'acteurs locaux – désignation des membres, il convient de faire un complément. Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de proposer les personnes suivantes :

- un ou plusieurs élus dont le maire (ou son représentant), François Girard, Frédéric Moineau, Stéphanie Brin, Christian Leboyer
- plusieurs exploitants agricoles locaux, Jean-Paul Juchereau, Alain Pouzou
- un représentant
 - d'une association de chasse : Laurent Goizin
 - d'une association de protection de la nature : Philippe Baron
 - de l'association de protection de l'environnement Nature Environnement 17 ou / LPO 17
 - de l'AAPPMA,
 - du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre 17
 - du Centre Régional de la Propriété Forestière Poitou-Charentes
 - du Syndicat de la Propriété Privé Rurale et Agricole de la Charente-Maritime
 - de la CLE ou de la cellule animation de la CLE
 - de la Communauté de communes Aunis Sud
 - du Service Départemental de l'Agence Française pour la Biodiversité (ex ONEMA 17)
 - du Syndicat de Rivière : M. Blanchard ; Président du syndicat du Bassin du Curé

Vote : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstentions : 2

Délibération 2017-71

III . Personnel

18. Service technique : création de postes

Monsieur Le Maire précise qu'il est nécessaire de revoir le tableau des effectifs suite à l'avancement de grade de M. Narquet. Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, DECIDE

- de créer au tableau des effectifs un emploi permanent d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet, à raison de 35/35èmes (fraction de temps complet),
- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : Gestion des services techniques : espaces verts – bâtiments - voirie,
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Vote : Pour : 10 - Contre : 1 - Abstentions : 1

Délibération 2017-72

M. Le maire rappelle que le contrat de M. Frappé arrive à échéance le 1^{er} novembre 2017. Il est proposé de renouveler son contrat sous la forme d'un CDD de 16/35ème.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, DECIDE

- de créer au tableau des effectifs un emploi temporaire d'Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe - 16/35èmes
- à ce titre, cet emploi sera occupé par un contractuel pour une durée de trois mois à compter du 1^{er} novembre 2017
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : espaces verts - bâtiments - voirie,
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Vote : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Délibération 2017-73

IV. Questions diverses

- Courrier/pétition/démarche collective/arrêt des CAE
- Sécurisation de l'arrêt de bus de Chambon bourg
- Commission environnement : Désherbage

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h39

Prochain conseil municipal : le 29 novembre 2017